



CINDY SADELLI | NOTAIRE

PMA : consentement et reconnaissance conjointe

**De l'analyse à l'authentification :
votre feuille de route personnalisée
pour une sécurité juridique totale.**

Constitution du dossier pour une *Procréation Médicalement Assistée* (PMA)

Liste des pièces à fournir selon votre situation

Cette fiche a pour objet de faciliter la préparation et l'ouverture du dossier relatif à un consentement et une reconnaissance conjointe dans le cadre d'une PMA.

Les pièces suivantes sont indispensables à l'établissement de l'acte authentique de consentement et, le cas échéant, à la sécurisation du lien de filiation à l'égard de l'enfant à naître.

Aucun dossier ne sera ouvert sans réception de l'ensemble des pièces listées.



CONCERNANT L'IDENTITÉ DES PARTIES À L'ACTE

- Une fiche client complétée (fournie par l'étude).
- Une pièce d'identité ou un passeport en cours de validité.
- Le livret de famille.
- Un justificatif de domicile.
- Le contrat de mariage, la convention de PACS ou, le cas échéant, le jugement de divorce.
- Le RIB original signé au nom de la ou des parties.

CONCERNANT LE PARCOURS MÉDICAL ET LA PMA

- Attestation du centre de PMA précisant :
- L'identité du ou des bénéficiaires.
- La nature du projet parental.
- Le pays de réalisation du protocole si effectué à l'étranger.
- Certificat médical de prise en charge (si délivré en France).
- Facture ou devis du centre agréé.
- En cas de PMA à l'étranger :
- Traduction certifiée conforme des documents médicaux.
- Justificatif du centre agréé étranger.
- Attestation confirmant l'absence de recours à une gestation pour autrui (GPA).

CONCERNANT LA RECONNAISSANCE CONJOINTE

- Formulaire de reconnaissance conjointe anticipée (à compléter en étude).
- Déclaration sur l'honneur signée des deux membres du couple attestant de leur volonté commune d'être parents.

Note : Le notaire pourra demander tout document complémentaire selon la situation familiale, patrimoniale ou juridique du couple.

Conformément aux Conditions Générales de l'Office Notarial de Maître Cindy Sadelli, tout complément de recherche, de demande de pièce ou de régularisation effectué par l'étude pourra donner lieu à facturation, selon les honoraires libres prévus à cet effet.

Le client est invité à se référer aux Conditions Générales disponibles à l'étude pour le détail des tarifs applicables et sur www.etude-sadelli.notaires.fr



Maître Cindy SADELLI
40 chemin de Moulares
34070 Montpellier
www.etude-sadelli.notaires.fr
cindy.sadelli@notaires.fr
04.67.73.11.62